



Envoyé en préfecture le 04/07/2023  
Reçu en préfecture le 04/07/2023  
Publié le  
ID : 074-217400852-20230629-DEL202384-DE

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 JUIN 2023**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 2  
Absents excusés : 3  
Absents : 3  
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-NEUF JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 23 JUIN 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Noëlle GRAVAUD.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE**

**DEL2023-84**

**Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD**

**Vu** les dispositions du code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**Considérant** que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes ;

**Considérant** que la collectivité est tenue par ailleurs de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

**Vu** le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de prévention des risques professionnels ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**Pour : 11**

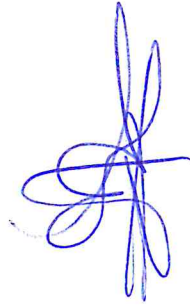
**Contre :**

**Abstention :**

**-DE SOLLICITER** le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation de prévention des risques professionnels qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif.

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de prévention des risques professionnels selon le projet annexé à la présente délibération et à la signer.

En Mairie, le 29 juin 2023  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

François BARBIER

ID : 074-217400852-20230629-DEL202384-DE

S<sup>2</sup>LO

